

Hommage

Ibrahim Najjar, cinquante ans dans les sentiers du droit

L'USJ célèbre un demi-siècle de carrière d'un maître de la science juridique et du barreau.

Claude ASSAF

Un demi-siècle d'une carrière menée avec maestria, tant dans l'enseignement du droit que dans la profession d'avocat, cela se célèbre. L'Université Saint-Joseph a organisé hier à l'amphithéâtre Aboukhater une cérémonie imposante en hommage à l'ancien ministre de la Justice, Ibrahim Najjar, maître de la science juridique et du barreau. Me Najjar fête cette année son « cinquantenaire dans les sentiers du droit », et publie son dernier ouvrage en trois volumes, *Écrits de droit privé français* et *Écrits de droit privé libanais* (en français), et enfin *Écrits de droit privé libanais* (en arabe). Les trois volumes regroupent une pléthore d'articles sélectionnés parmi les innombrables rubriques rédigées durant son long et riche parcours.

Plusieurs figures de renom du monde académique, juridique et judiciaire ont salué d'une seule voix en Ibrahim Najjar le juriste exceptionnel et le brillant professeur d'université. C'est ainsi que le P. Michel Sheuer, représentant le P. Salim Daccache, s.j., recteur de l'USJ, Léna Gannagé, doyenne de la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ, Bahige Tabbara, ancien ministre, François Terré, membre de l'Institut des sciences morales et politiques, Ghaleb Ghanem, ancien président du Conseil d'État et ancien président du Conseil supérieur de la magistrature, et Alexandre Najjar, avocat et écrivain, ont mis en avant sa pluridimensionnalité d'homme de droit et de culture, ainsi que de militant, qui a transmis sa pensée à de nombreuses générations d'étudiants. Beaucoup de ses élèves étaient d'ailleurs



De gauche à droite : Alexandre Najjar, Ghaleb Ghanem, Ibrahim Najjar, Bahige Tabbara, François Terré.
Photo Michel Sayegh

présents, heureux d'écouter les témoignages de valeur, auxquels ont également été attentifs de nombreuses personnalités du monde politique, religieux, diplomatique et académique.

Au nom du recteur, le P. Sheuer a évoqué les « cinquante ans de vie active d'un maître », et retracé le parcours, commencé en 1959, à travers lequel « Ibrahim Najjar a marqué de sa passion, de sa méthode et de son savoir les générations, les esprits et les cœurs ». Le vice-recteur de l'USJ a également salué « son engagement, sa compétence, son intelligence à donner sans compter », ainsi que sa finesse et son adresse dans l'élaboration des concepts et les conclusions.

Enfin, le P. Sheuer a rappelé l'engagement de M. Najjar dans l'abolition de la peine de mort, action que Léna Gannagé a également

évoquée dans son intervention, avant de se pencher sur les autres causes qu'il a défendues, notamment les droits des enfants naturels et adultérins, et le combat contre les violences faites aux femmes.

Mme Gannagé a par ailleurs mis en exergue « le temps record » (un an) que M. Najjar a mis pour rédiger à Paris sa thèse sur le droit d'option, thèse qui « l'a propulsé dans la cour des grands et lui a donné une notoriété qui ne le quittera plus, le faisant gravir rapidement les échelons dans l'enseignement ».

La doyenne de la faculté de droit a en outre mis l'accent sur « son impressionnante activité doctrinale », citant notamment son ouvrage sur les successions, ainsi que la rédaction d'un dictionnaire juridique français-arabe, la fondation de la *Revue libanaise de l'arbitrage arabe et international*, ses contributions

à l'*Encyclopédie de droit civil*, et ses chroniques dans la *Revue trimestrielle de droit civil*. Enfin, Mme Gannagé a noté « son respect des exigences académiques et sa conscience professionnelle », louant « la prestance et l'aisance du verbe » de l'éminent juriste.

Dans le même esprit, Bahige Tabbara a relevé « sa dimension d'auteur dans les domaines du droit civil et de l'arbitrage », faisant observer qu'il a contribué à l'évolution du droit, notamment à travers l'adoption de lois antidiscriminatoires au bénéfice de la femme.

François Terré a pour sa part relevé qu'« Ibrahim Najjar est en France l'un des auteurs étrangers les plus connus », affirmant qu'il est aussi compétent dans le domaine du droit français que du droit libanais ».

Prenant ensuite la parole, Ghaleb Ghanem a souligné qu'au-delà de sa stature

d'homme de droit, M. Najjar « jouit d'un esprit humain, littéraire et philosophique », qui lui a fait adopter « des positions doctrinales audacieuses, innovantes et pionnières », avant de mettre en relief « son parti pris pour la justice ».

L'homme-océan

Quant à Alexandre Najjar, il a rappelé qu'en 2013, Ibrahim Najjar a été décoré de la Légion d'honneur, s'attardant ensuite sur la sextuple dimension de l'éminent juriste, à savoir « l'homme de culture, le professeur d'université, l'auteur, l'avocat, le ministre et le militant ». Et d'insister sur « sa grande finesse intellectuelle et son style reconnaissable entre tous, où les propositions interrogatives abondent pour inviter le lecteur à la réflexion, où la ponctuation est au service de la clarté du propos ». Alexandre Najjar a enfin rendu un profond hommage à « cet homme de conviction, qui à travers son immense champ d'action, appartient à la catégorie des hommes-océans ».

Le mot de la fin est revenu à Ibrahim Najjar lui-même, qui en ce jour de ses « noces d'or » avec la grande famille du droit, a affirmé que cette discipline est pour lui « une découverte de chaque jour et de chaque instant », sans occulter qu'il s'est toujours engagé « pour un idéal de justice et de dignité pour la personne ». Dans cet ordre d'idées, M. Najjar a évoqué son implication « dans la préservation des libertés », qui sont pour lui « le fondement et la raison d'être du Liban, sans lesquelles il n'y a ni droit ni culture, ni avenir, ni passé ». Il a enfin exprimé son amitié envers les étudiants, les collègues libanais et français, les doyens et la faculté de droit dans son ensemble.